

## **Elaboration d'une feuille de route Air en 2018**

**DREAL Occitanie**

# Organisation pour l'élaboration d'une feuille de route « Air »

---

Par arrêté du 12 juillet 2017, le Conseil d'État enjoint le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un plan relatif à la qualité de l'air afin de réduire les concentrations en NO<sub>2</sub> (sur 12 zones en France) et en PM<sub>10</sub> (sur 5 zones en France)

Agglomération de Toulouse concernée par les concentrations en NO<sub>2</sub> (cf diaporama sur la présentation du PPA)

Le Ministère demande l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route (à transmettre avant la fin janvier 2018) :

- *D'ores et déjà, lancer une réflexion sur d'autres actions (hors PPA) pouvant être anticipées afin de réduire la concentration de NO<sub>2</sub> ;*
- Début janvier 2018 : réunion des parties prenantes (services de l'État, collectivités locales, syndicats mixtes des transports, ...)
- Identification des secteurs émetteurs de NO<sub>2</sub> des actions à mettre en œuvre et classification en actions « prioritaires » (effets immédiats) et en actions « secondaires » (effets différés) ;
- Enfin, deuxième quinzaine de janvier 2018, finalisation de la feuille de route.